

CHSCT du 6 avril 2021

Tout est sous contrôle !

Ce premier CHSCT de l'année s'est ouvert sur le 3^e confinement depuis le début de la crise sanitaire. Un an plus tard, on en est au même point, ou presque.

Situation sanitaire

La direction n'a pu nier la recrudescence de cas dans nos services puisque 34 cas covid+ (avec ceux annoncés en direct) sont déclarés sur les 15 derniers jours, ainsi que 4 clusters (Fréjus, La Seyne, Paierie et Toulon CDIF). Mais pour elle, un cluster n'est qu'une statistique, ce n'est pas un motif de fermeture du service. Ce n'est que si l'essentiel des personnels du site est concerné que le DDFIP envisagera la fermeture, sous l'autorité de la médecine de prévention, de l'ARS, de la Préfecture... Bref, quand il n'y aura plus personne, le site se fermera tout seul !

La direction nous assure respecter tous les protocoles et rien que les protocoles, sauf qu'à Fréjus, il a fallu l'intervention de **la CGT** et des autres organisations syndicales pour que le site soit désinfecté totalement.

Alors, le DDFIP se retranche derrière l'irresponsabilité des agents qui ne respectent pas tous à la lettre les gestes barrières. C'est bizarre, le gouvernement nous serine les mêmes remontrances. Et 5mn plus tard, les agents peuvent aller se faire dépister tout seuls, en toute responsabilité, en plus c'est gratuit !

Encore faut-il être d'accord sur la définition du cas contact ! En effet, la CPAM le réduit à la personne qui a été en contact avec une autre covid+, durant 15mn au moins, dans un espace confiné et sans masque. Notre ministère retient aussi, le manuportage dans le recensement des cas contacts : documents, copieurs, téléphone, machine à café, etc, sont autant d'éléments qui peuvent transmettre le virus.

La chaîne de contamination n'est alors pas la même ! Et pour la rompre, ce recensement est essentiel. Tout comme le dépistage sera ensuite essentiel.

Les liaisons entre les RH et la médecine de prévention sont, à ce niveau, primordiales et le Dr Clémenceau a insisté car il en va de la santé des agents et de leur bien être dans cette période anxieuse. Elle confirme qu'un agent covid+ ne peut reprendre le travail qu'avec son aval ou celui de l'infirmière.

Pour rappeler tout cela, il a été demandé au DDFIP de faire un rappel à l'ensemble des agents. Le DDFIP s'est dit dubitatif ... que fera-t-il ?

La CGT regrette qu'au bout d'un an, la mise en œuvre des fameux protocoles soient encore à géométrie variable.



Télétravail

Pour la DDFIP, l'urgence de la situation justifie que le développement massif du télétravail se fasse sans cadre réglementaire. Encore une fois, le covid a bon dos !

Des discussions sont en cours au niveau de la DG, du ministère des finances et celui de la fonction publique. Donc en attendant, les règles sont assouplies.

Il n'y aura plus de campagne de télétravail, cela se traitera au fil de l'eau. En fait, au fil de l'approvisionnement des PC. 310 unités vont être livrées. Mais rappelez-vous, tout le monde aura bientôt un PC portable en lieu et place de son unité centrale, qu'il y ait télétravail, ou pas.

La décision est déconcentrée au niveau du chef de service. Tout se fait via SIRHIUS qui s'assouplit encore avec l'apparition de « journées flottantes ».

La CGT, regrette que ce déploiement se fasse sans cadre réglementaire car le télétravail « peut toutefois être source de risques de différentes natures : des risques liés à l'environnement et aux matériels de travail dans lequel s'exerce le télétravail et des risques psychosociaux, qu'il s'agisse d'isolement social et professionnel, de gestion du temps et de séparation entre temps de travail et temps personnel ou encore de stress résultant d'objectifs mal dimensionnés ou d'un contrôle distant trop présent » et c'est le ministère qui le dit ! Sans parler des frais !!

ASA, autorisation spéciale d'absence

Le gouvernement ayant décidé de fermer les établissements scolaires et de déplacer les vacances scolaires, les parents se retrouvent à nouveau devant des difficultés sauf que les règles ont changé. Comprenez, il ne faudrait pas

créer des situations d'opportunités, sic ! Le DDFIP a lu en séance le mail du secrétariat général qui ne dit pas forcément la même chose que notre DG, pour finir par « ce sera du cas par cas » !

Les congés prévus à l'origine sur les vacances de printemps doivent être déplacés sur la nouvelle période de congés. Et, ce n'est que si le télétravail ne peut se combiner avec l'accompagnement scolaire (semaine 14) et la garde (semaine 15 et 16) que des ASA seront accordées par le chef de service. Le pragmatisme doit être de mise.

Pour **la CGT** cela ne doit pas se traduire par la double peine pour les parents qui subissent plutôt qu'ils ne profitent de la situation.

Budget 2021

Le budget baisse du fait des suppressions d'emplois. Le GT du 22.02.2021 avait examiné les propositions de la direction. Certaines dépenses font l'objet de report sur 2021 comme les formations qui n'ont pu avoir lieu. Les dépenses « sanitaires » sont en augmentation.

La CGT a du mal à reconnaître dans certaines dépenses leurs finalités en matière de prévention, d'hygiène ou de sécurité. Notre employeur dispose en fait à sa guise de ce budget. Pour preuve, il ne demande même plus l'avis aux représentants du personnel. Pour lui, les CHSCT n'existent déjà plus !! Mais ne lui déplaît, **la CGT** ne lâche rien et revendique encore l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et le maintien des CHSCT !

Note d'orientation ministérielle

Neuf principes généraux y sont énumérés. Beaucoup de bonnes intentions mais quand **la CGT** demande quelles seront les mesures concrètes sur les risques liés à l'hygiène des locaux au regard de la crise sanitaire, c'est : « *l'état des lieux est quotidien, on est très réactif* ». Bref, circulez y a rien à voir ! Quand un autre syndicat demande si un avenant complète le contrat avec notre prestataire pour renforcer le ménage, c'est : NON, le respect des gestes barrières est suffisant pour la direction ! Bref, tout va bien.

Dans cette même note, le ministère précise que les CHSCT ne seront plus consultés en amont d'une réorganisation. C'est le CTL « *qui sera chargé d'étudier les conséquences du projet sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents et de proposer des mesures de prévention pour y répondre* ».

Et en même temps, le ministère signe une convention avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) « *pour développer une politique ministérielle en faveur de la santé, de la sécurité et des conditions de travail* ». Bref, une nouvelle externalisation !

La CGT jugera sur les actes.

Point DUERP-PAP

Décalée à cause du covid-19, la campagne a repris son cours. L'objectif est de tenir un GT DUERP courant juin 2021.

Point d'étape sur les DTA (Documents Techniques « Amiante »)

C'est une obligation de l'employeur que de mettre à jour les DTA pour tous ses immeubles, qu'ils soient domaniaux ou locatifs. Pour ces derniers, les collectivités tardent à répondre. Encore un peu et cela ne sera plus nécessaire, les trésoreries vont baisser leur rideau !

La CGT a attiré l'attention de la direction sur les restructurations et la signalétique « amiante » qu'il fallait adapter en fonction des cloisons déplacées.

Planning des visites annuelles

C'est une des missions du CHSCT que de rencontrer les agents dans leur service. En respectant les consignes sanitaires, le CHSCT visitera les sites de La Seyne, Draguignan-Brel, SGC Toulon, SGC St Cyr et la nouvelle Trésorerie Hospitalière du Var.

Questions diverses

- * Alarme incendie déclenchée à la cité Toulon-Lorgues suite à des travaux au bâtiment C.
- * Fiches de signalement et accidents de travail => les déclarations vont être communiquées aux OS.
- * Problèmes de connexion récurrents sur CFP de Hyères => réseau SFR fragile, câblage à revoir, en attendant tout est rentré en ordre. Mais plus globalement, de nombreux problèmes de connexion remontent du terrain...

La suppression des CHSCT est programmée alors que la dernière période a démontré le rôle prépondérant du CHSCT dans le quotidien de tous les agents.

STOP C'est pourquoi, **La CGT** continue d'exiger le maintien des CHSCT et l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui organise leurs suppressions.

